



CONTY

Les pêcheurs de Conty
5, Route Luzières - 80160 Conty
Email : tdevismes@sfr.fr (mailto:tdevismes@sfr.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 4,5 kms

- Selle
- Evirossons

Conty

Etangs : 10 hectares

- N°1 : St Ladre,
- N°2 : Vallée Boidin,
- N°3 : Carpodrome
- N°4 : Truites , options obligatoires
- N°5 : Carpodrome

Membres du bureau

Président

DEVISMES Thibault

Vice-Président

LOMBARD Mathieu

Trésorier

BILLOIR Bernadette

Secrétaire

BROISSART Dominique

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Label passion
- Label famille

Présentation

L'association "Les pêcheurs de Conty" détient le droit de pêche sur un site dont l'origine est l'extraction des graviers. Le fruit de ce travail a permis la naissance d'une zone accueillante en bordure de Selle.

Vous pourrez pêcher le blanc, le carnassier et la carpe. dans ces étangs vous offrant une grande qualité d'accueil.

Plusieurs parcours de pêche sont également accessibles pour pêcher la truite sur la Selle et les Evirossons.

Un étang à truites empoissonné régulièrement permet par ailleurs de pêcher la truite en réservoir.

L'association détient également deux carpodromes.

Pour plus d'informations, n'hésitez à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

| Cartes | Carte Interfédérale | Carte Majeure | Carte Mineure | Carte Femme | Carte -12ans | Carte Journalière | Carte Hebdomadaire |
|--|---------------------|---------------|---------------|-------------|--------------|-------------------|--------------------|
| Tarifs * | 112.00€ | 93.00€ | 32.00€ | 41.00€ | 7.00€ | 18.00€ | 36.00€ |
| OPTIONS | | | | | | | |
| Alevinage rivière | - | - | 55.00€ | 55.00€ | 55.00€ | 55.00€ | 55.00€ |
| Carpe de nuit | 85.00€ | 85.00€ | 85.00€ | 85.00€ | 85.00€ | 85.00€ | 85.00€ |
| Timbre urne | - | 40.00€ | gratuit | gratuit | gratuit | - | gratuit |
| Etang à truites | 55.00€ | 55.00€ | - | - | - | - | - |
| Réservoir truite Conty (Hiver no-kill) | 30.00€ | 30.00€ | 30.00€ | 30.00€ | 30.00€ | 30.00€ | 30.00€ |

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Maison de la Presse - 18, place du Général de Gaulle - 80160 CONTY - 03-22-41-21-47

Réglement

Réglement AAPPMA Conty

Etangs N°1 et N°2 :

- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à deux cannes maximum (même à la batterie, de jour comme de nuit)
- pêche au brochet du lundi 1er janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous carnassiers en NO KILL, pour la pêche au vif uniquement accroché par le dos et avec un hameçon simple
- remise à l'eau des poissons dans l'étang où ils ont été pêchés (bourriche tolérée sauf pour carpe, brochet et sandre)

Pêche à la batterie :

- uniquement sur les longues berges (berges dos à la rivière et celle d'en face)
- pêche devant soi et au max à la moitié de l'étang
- tapis de réception et épisette adaptée obligatoire (même pour les pêcheurs de carpe au coup)
 - sac de conservation interdit (même la nuit)
 - hameçons de taille n°6 maximum
- bateau amorceur et navigation interdite (barque, float tube, etc...)
- abri discret et de couleur sombre
- pêche de nuit uniquement sur réservation (06-81-98-43-46) pour les titulaires de l'option « pêche de nuit », sur les postes prévus à cet effet. Les postes se réservent de 17h au lendemain 17h.

Etangs n° 3 et n° 5 (carpodromes) :

- horaire de pêche : une demie heure avant le levé jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à une canne (coup, anglaise, feeder, mouche)
 - hameçons sans ardillons taille 10 maximum
 - tapis de réception et épisette adaptée obligatoire
 - bourriche et sac de conservation interdit
- remise à l'eau des poissons dans l'étang où ils ont été pêchés
- pêche au brochet du lundi 1er janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous carnassiers en NO KILL .

Etang de Monsures :

- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à une canne

- bourrique tolérée, tous poissons doit être remis à l'eau
- pêche de nuit interdite
- pêche au brochet du lundi 1er janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous camassier en NO KILL

Rivières

- ouverture le samedi 09 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil

- obligation de couper le bas de ligne
- hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés
- épuisette obligatoire

Interdictions :

- dégorgeoir
- asticots et autres larves de diptères
- oeufs de poissons
- chabots et vairons
- descendre dans la rivière
- amorcer

Chemin de la gare:

- pêche uniquement le samedi, dimanche et jour fériés
- prises limitées à 2 truites par jour et par pêcheur et d'une taille de 30 cm minimum pour les truites fario
- toutes techniques de pêche autorisées (leurre, mouches, vers, pâtes, etc...)

Fleury :

- parcours en NO KILL, toutes techniques autorisées
- pêche uniquement le samedi, dimanche et jours fériés, à partir du 1er mai 2024 pêche ouverte tous les jours

Marais de Conty (Selle et Évoissons et Luzières) station d'épuraion jusqu'à Tilloy :

- parcours en NO KILL, toutes techniques autorisées
- pêche uniquement le samedi, dimanche et jours fériés, à partir du 1er mai 2024 pêche ouverte tous les jours
- pêche uniquement à la mouche du 1er mai 2024 au 16 juin 2024. pendant cette période toutes autres techniques sont interdites

Étang n° 4 (étang à truites) :

Pour les titulaires de l'option « truite » :

- du lundi 4 mars 2024 au dimanche 2 juin et du samedi 7 septembre au dimanche 13 octobre les lundis, mercredis, samedis, dimanches et jours fériés
 - horaire de pêche : de 7h30 à 19h00
 - pêche à une canne
- prises limitées à -5 truites par jour et par pêcheur titulaires de l'option « truite »
- pêche aux leurres et à la cuillère autorisée à partir du samedi 27 avril 2024.

le lundi suivant les concours truites ou grosses truites, l'étang sera réservé aux pêcheurs ayant la carte du concours en plus de l'option « truite » et ils seront limités à « 3 grosses truites » .

Interdictions :

- de remettre une truite à l'eau
- asticots et autres larves de diptères
- oeufs de poissons
- chabots et vairon.

Pour les titulaires de l'option « réservoir » :

- du lundi 01 janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du lundi 14 octobre au mardi 31 décembre 2024 tous les jours de la semaine
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
 - pêche uniquement en NO KILL
 - pêche aux leurres ou à la mouche (hameçon simple et sans ardillon uniquement)
 - la pêche au vif ou tout autres appâts naturels sont interdits .

Du 03 juin 2024 au 1er septembre l'étang n°4 reste ouvert à toutes personnes possédant le permis de pêche. pêche à une canne et en NO KILL. (rnérne pour les truites)

La pêche de l'anguille est autorisé du 15 février au 15 juillet 2024

Il esl interdit de pêcher dans plusieurs étangs en même temps,
les feux au sol sont interdits.

Merci de respecter ce règlement, les autres pêcheurs et de laisser votre place propre,



CONTY

Les pêcheurs de Conty
5, Route Luzières - 80160 Conty
Email : tdevismes@sfr.fr (mailto:tdevismes@sfr.fr)

Fiche Parcours

N°4 Truites



Ce parcours est réciproitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.47 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique



Fonctionnement du parcours (sousmis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

1er samedi de mars -> premier dimanche de juin

- **Spécificité**

Période de pêche "Réservoir truites"

Horaires de pêche autorisée: de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Samedi, dimanche, lundi, mercredi et jours fériés

Interdictions :

- Chabots et vairons
- Amorçage
- Remettre à l'eau une truite pêchée.

Obligations : Laisser le lieu de pêche propre (ramasser son fil,...)

- **Options**

Etang à truites :

-
-
-
-
-

55 €

55 €

- **Poissons présents :**

Truite

- **Techniques de pêche :**

Pêche au toc , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

lundi 3 juin 2019 -> 31 décembre

- **Spécificité**

Période de pêche toutes techniques

Merci de respecter les prises, ardillons écrasés, tapis de réception.

Carpe :

Pêche devant son poste, jusqu'au maximum à la moitié de l'étang. Le bateau amorceur est interdit.

CARNASSIERS (Brochet _ Sandre)

Avec maximum 2 cannes au carnassier posées sur 10 m maxi et dans le même étang. PAR JOUR DE PÊCHE AU MAXIMUM 1 carnassier. Taille minimale brochet de 60 cm ou sandre de 50 cm arrêt immédiat de pêcher le carnassier après la prise.

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Truite

- **Techniques de pêche :**

Carpodrome / Gros poissons , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers